

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 janvier 2022 à 20 h 30, à huis clos considérant les directives des Affaires municipales et de l'Habitation, les séances du conseil doivent se tenir à distance et sans public. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

**Sont présents :**

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

**Présent en visioconférence :**

Frédéric Marier, conseiller et maire suppléant, siège n° 5

**Citoyens :** 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. Considérant les directives des Affaires municipales et de l'Habitation, les séances du conseil doivent se tenir à distance et sans public. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1. Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

**2. Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 20 h 30 et déclare la séance ouverte.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

33.01.2022 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Ordre du jour**  
Séance extraordinaire  
31 janvier 2022, à 20 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Renonciation à l'avis de convocation
5. **Dossiers municipaux**
  - a. Avis de motion du règlement numéro 458/2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
6. **Loisirs et culture**
  - a. Concours bonhomme de neige
  - b. Bibliothèque : achat d'une étagère
7. Période de questions
8. Levée de la réunion

#### **4. Renonciation à l'avis de convocation**

**CONSIDÉRANT QUE** tel que prévu par la loi, si tous les conseillers sont présents, une séance extraordinaire peut être tenue ;

34.01.2022 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renoncer à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **5. Dossiers municipaux**

a) **Avis de motion du règlement numéro 458/2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

35.01.2022 **UN AVIS DE MOTION** est donné par François Bilodeau, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption du règlement 458/2022 ayant pour objet l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis.

#### **6. Loisirs et culture**

a) **Concours bonhomme de neige**

**CONSIDÉRANT QUE** les Loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults récidivent pour leur concours « créer ton bonhomme de neige chez toi » ;

**CONSIDÉRANT QUE** des prix seront tirés parmi les participants du concours ;

36.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer une somme maximale de 300 \$

pour le remboursement des dépenses pour les prix du concours « créer ton bonhomme de neige chez toi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Bibliothèque : achat d'une étagère**

**CONSIDÉRANT** le manque d'espace pour les livres de la bibliothèque Michel-David ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 169.08.2020 qui permettait l'achat d'une nouvelle étagère ;

37.01.2022 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro PM200059 de chez Classement Luc Beaudoin Inc. au montant de 2 520 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une nouvelle étagère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. Période de questions**

Sarah Raymond demande le suivi de la réparation des buts de hockey à la patinoire.

**8. Levée de la réunion**

38.01.2022 Il est 20 h 39, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. François Bilodeau de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

**Jean-Guy Hébert**  
Maire

---

**Mathilde Potvin**  
Directrice générale